



Département de Seine et Marne



DECISION DU MAIRE

Ville de Tournan-en-Brie

SECRETARIAT GENERAL

Le Maire de la ville de Tournan-en-Brie ;

Vu les délibérations du 27 mai 2020 et du 02 juillet 2020 accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil ;

DECIDE

Article 1^{er} : De donner à bail, à Monsieur GACON et Madame BAUX, un appartement de type T4 sis, 14 rue du Président Poincaré, à Tournan-en-Brie (77220) ;

Article 2 : Le présent bail est délivré moyennant un loyer mensuel, charges non comprises, de six cent euros (600,00€).

Article 3 : Le présent bail est consenti pour une durée de six mois, du 28/08/2020 au 28/02/2021 ;

Article 4 : Le loyer est calculé en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL), publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques (INSEE). L'indice de base étant le dernier indice connu et publié au jour de la prise d'effet du bail.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne ;
- Le comptable assignataire ;
- Monsieur GACON et Madame BAUX.

A Tournan-en-Brie, le 05/08/2020.

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie



Ville de Tournan-en-Brie
SERVICES TECHNIQUES
CH/SP/LG

DECISION

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 et du 02 juillet 2020 accordant délégations à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'obsolescence du véhicule CITROEN immatriculé 609 DTB 77,

Considérant l'intérêt pour la collective d'aliéner ce véhicule impropre à son utilisation par les services municipaux au regard du contrôle technique défavorable pour défaillances majeures ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de céder ce véhicule dont les coûts de réparation sont trop importants pour le maintenir dans la flotte de véhicules municipaux,

Considérant l'offre de CLEMENT Jessica, 36 rue des Fontaines, 77220 LIVERDY-EN-BRIE d'acquisition du véhicule en l'état pour un prix de 400 € (quatre cents euros),

DECIDE :

Article 1 : Le véhicule CITROEN immatriculé 609 DTB 77 est cédé en l'état à Madame CLEMENT Jessica demeurant 36, rue des Fontaines, 77220 LIVERDY-EN-BRIE.

Article 2 : Le montant de cette cession est de 400 € TTC (quatre cents euros).

Article 3 : La recette de la présente aliénation sera imputée au budget communal exercice 2020.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

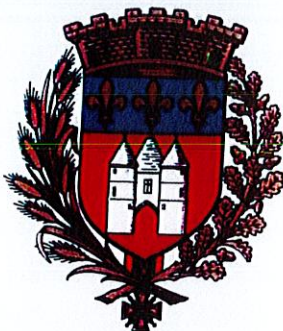
Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ☞ Le comptable public assignataire,
- ☞ Madame CLEMENT Jessica.

Fait à Tournan-en-Brie, le 07 AOUT 2020


Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie





2020 - / - 088

DECISION

Ville de Tournan-en-Brie

SERVICES TECHNIQUES
CH/SB/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 et du 02 juillet 2020 accordant délégations à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

DECIDE :

Article 1 : de donner à bail, à Mme Sandrine DABBEK-THIRION, un appartement de type F3 sis 12 rue des Fossés à Tournan-en-Brie 77220.

Article 2 : Le présent bail est délivré moyennant un loyer mensuel, charges non comprises, de trois cent cinquante euros (350,00 €).

Article 3 : Le présent bail est consenti pour une durée d'un an (1), du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Article 4 : Le loyer est calculé en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). L'indice de base étant le dernier indice connu et publié au jour de la prise d'effet du bail.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne,
- ☞ Le Comptable assignataire,
- ☞ Madame Sandrine DABBEK-THIRION.

Fait à Tournan-en-Brie, le 24 AOUT 2020

Laurent GAUTIER

Maire de Tournan-en-Brie



DECISION

Ville de Tournan-en-Brie

SERVICE FINANCIER

Le Maire de Tournan-en-Brie,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/027 en date du 27 mai 2020 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

Considérant la proposition de la société DEMATIS pour le renouvellement de l'abonnement à e-convocations,

DECIDE

Article 1^{er} : De souscrire un contrat abonnement e-convocations, avec la société DEMATIS, 10 boulevard de Grenelle 75015 PARIS, pour un montant annuel de **874.00 euros HT**, correspondant à 46 destinataires. Une remise de 10% est accordée pour un engagement tri-annuel.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le chapitre 011, article 611 et sur la fonction 020 du budget ville.

Article 3 : Le contrat entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 3 ans.

Article 4 : Ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfet de Torcy,
- La société BERGER-LEVRAULT.

Fait à Tournan-en-Brie, le 28/08/2020

Laurent GAUTIER,
Maire de Tournan-en-Brie.



RECONDUCTION ABONNEMENT E-convocations.com (valant contrat)

Date de commande : Date anniversaire de votre abonnement

Votre référence interne :

Organisme
 Organisme : Mairie de Tournan en Brie
 Adresse : Place Edmond de Rotschild
 Code Postal : 77220 Ville : Tournan en Brie
 Site : www.

Contact opérationnel
 Nom : ZEARO Prénom : Célia
 Tél. : 0164 42 52 44 E-mail : celia.zearo@tournan-en-brie.fr

Facturation Chorus (si le passage par Chorus Pro est imposé par votre comptabilité)
 Code service : 100 SC N° d'engagement : non obligatoire sur Chorus
 N° de SIRET (14 chiffres) : 217 704 709 000 13

ABONNEMENT E-CONVOICATIONS – 12 MOIS

- Solution de convocation sécurisée des élus**
- Envois illimités : convocations, compléments, erratums et comptes-rendus
 - Traçabilité, horodatage, attestation d'envoi et de réception
 - Assistance technique
 - Maintenance corrective et évolutive

	Nombre	Tarif unitaire	Total HT
Nombre de destinataires Entrer le nombre de destinataires	46	19 € HT/an	874,00 €
OPTIONS			
<input type="checkbox"/> SMS Rappel par SMS de l'envoi d'une convocation, tarification unitaire/destinataire	3 € HT/an
<input type="checkbox"/> Application mobile (iOS / Android) pour les destinataires Nomadisme, permet l'accès aux convocations hors ligne	forfait	300 € HT/an
<input type="checkbox"/> Maintenance connecteur solution tierce	forfait	150 € HT/an

TVA 20 %

-10% 786,50 TOTAL HT 874,00 €
 TTC 943,92 TOTAL TTC 1048,80 €

-10% de remise sur le montant HT de l'abonnement en cas d'engagement tri-annuel (hors mise en place et formation).
 La facturation reste annuelle en cas d'engagement pluri-annuel.

reforestACTION Dematis s'engage pour l'environnement en plantant 1 arbre pour tout abonnement souscrit.

Règlement : service facturé à réception du bon de commande ou à date de commande si renseignée, payable en un seul versement par mandat administratif.
Reconduction : tacite, sauf dénonciation expresse par recommandé avec accusé de réception un mois avant la date anniversaire. Nous reconnaissons avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales de vente annexées et les acceptons.

Cachet et signature
Laurent GAUTIER
 Maire de Tournan-en-Brie



▶ **COMMANDE À RETOURNER À** compta@dematis.com

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le



ID : 077-217704709-20200828-DEC2020089-DE

CONDITIONS GÉNÉRALES

Préambule

Le présent contrat s'applique à toute personne physique ou morale quelle que soit sa localisation géographique, qui utilise les services de Dematis, à savoir : les acheteurs et les vendeurs ci-après appelés « Clients » ainsi que tout utilisateur ou visiteur des sites Internet exploités par Dematis. Il énonce les modalités et les conditions d'utilisation des sites Internet de Dematis et des autres services. Il précise les droits, obligations et responsabilités des parties ci-dessus énoncées.

Article 1 : Conditions

Les clients s'engagent à utiliser les services de Dematis en s'assurant qu'ils sont conformes à toute législation, réglementation ou usage qui leur est applicable.

Ils acceptent ce contrat sans aucune réserve et ils déclarent respecter toutes les conditions suivantes :

- adhérer en nom personnel ou être habilité à représenter et à engager une entité juridiquement identifiée
- respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- assurer la confidentialité des informations dans le cadre du fonctionnement des sites de Dematis
- répondra de l'exactitude de toutes les informations données et les tenir à jour
- en cas de saisie accidentelle de données incorrectes ou en cas de besoin de modification de celles-ci, les clients qui seront les uniques responsables des conséquences de la saisie de données incorrectes, seront dans l'obligation de les modifier immédiatement par tout moyen.

Article 2 : Modalités d'accès

L'accès aux services de Dematis s'effectue à partir des micro-ordinateurs des clients. Cet accès est soumis à une procédure d'enregistrement qui subordonne la délivrance d'un code d'accès. Les clients désignent les utilisateurs, à savoir les personnes employées par eux ou sous leur dépendance et qui utiliseront les services de Dematis. Les clients s'assurent que chaque utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de son code et de sa connaissance ou de ses sites de Dematis. En cas de violation de la confidentialité ou de la sécurité, ils s'engagent à en avertir Dematis sans délai.

Article 3 : Personnalisation

Pour l'exécution de leurs commandes, les clients concèdent à titre gratuit à Dematis, le droit non exclusif et sans limitations territoriales, d'utiliser un ou plusieurs de leurs signes distinctifs dans le respect total de leur image. Ils déclarent et garantissent avoir la pleine et exclusive propriété des marques ou signes distinctifs qui seront utilisés par Dematis pour la personnalisation de leur site.

Article 4 : Durée

Les prestations commandées sont valables selon la durée choisie avec reconduction tacite, à partir de la date de signature de la commande. La résiliation s'effectue par courrier avec recommandé un mois avant la date anniversaire. En cas de résiliation anticipée en cours de contrat pluriannuel ayant initialement donné lieu à une remise tarifaire, Dematis aura droit à une indemnité fixée à un semestre sur la base du tarif annuel non remis, plus 50% de la somme restante de la totalité de l'engagement initial. Les données sont conservées en ligne pendant 1 an.

Article 5 : Disponibilité

Dematis s'efforce de laisser ses sites et leur contenu ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 mais il ne pourrait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement intervenant sur un de ses sites ainsi que des conséquences directes ou indirectes liées à ces dysfonctionnements.

Dematis se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des services fournis. Par conséquent, les clients s'interdisent de réclamer la responsabilité de Dematis.

Article 6 : Liens et sécurité

Les sites Internet de Dematis sont susceptibles de contenir des liens vers d'autres sites que Dematis ne contrôle pas. Dematis décline donc toute responsabilité relativement au contenu de ces sites fournis aux utilisateurs pour leur seule convenance. Les clients qui se connectent à ces sites la font à leurs propres risques. Tous les moyens sont mis en place par Dematis afin de sécuriser le contenu de ses sites et de limiter tous les risques liés aux intrusions, piratages et virus. Toutefois, il est bien entendu que Dematis ne saurait s'engager sur une garantie absolue dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible à de tels risques. Les clients déclarent être conscients de ces risques et les acceptent comme ils acceptent les limites technologiques liées à Internet et les cas de force majeure.

Article 7 : Confidentialité et données personnelles

7.1 Pour les données d'identification du Client

Conformément à la réglementation européenne en matière de protection des données, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques, Dematis, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles du Client aux fins (i) de permettre au Client de bénéficier des services de Dematis auxquels il souscrit (ii) de permettre au Client de recevoir nos actualités (iii) de gestion de son compte client. Ces traitements de données ont pour fondement juridique l'exécution du contrat : l'ensemble des informations que nous collectons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat auquel le Client a adhéré. À défaut du contrat ne pourra être exécuté.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, à savoir 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Pour les besoins du traitement, les données du Client – ou transmises par lui – seront transmises aux destinataires suivants : prestataires de gestion et d'hébergement du fichier client et prospect de Dematis, prestataires en régie, prestataires d'hébergement des sites internet de Dematis.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité à ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après le décès.

Le Client peut également s'opposer au traitement des données le concernant et introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection et de contrôle des données (Commission Nationale Informatique et Libertés). Pour exercer ses droits et pour en savoir plus sur le traitement de ses données personnelles par Dematis, le Client peut adresser sa demande à l'adresse suivante : Dematis - Service Clients - 10 Boulevard Grenelle - CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15, info@dematis.com ou en contactant notre délégué à la protection des données personnelles : dro@lesechos.fr

7.2 Pour les données à caractère personnel importées par le Client via les services de Dematis

En utilisant les services de Dematis, le Client peut être amené à importer et transférer à Dematis des données à caractère personnel. Il est à ce titre seul responsable de traitement sur ces données (ci-après les « Données du Client ») et s'engage à ce titre à (i) respecter la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) (ii) fournir l'information requise aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données, notamment quant au transfert de leurs données à Dematis, et (iii) à s'assurer d'une base légale valide auxdits traitements (iv) mettre en œuvre une politique de conservation maximale des Données conforme à la législation en vigueur (v) ne pas importer de données à caractère personnel sensibles telles que définies à l'article 8 et 9 du RGPD. En tant que sous-traitant sur ces Données, Dematis s'engage à (i) respecter les finalités de traitement voulues par le Client lors de sa souscription au service, (ii) garantir la confidentialité des Données par des mesures de sécurité et organisationnelles appropriées (iii) notifier au Client dans les plus brefs délais toute faille de sécurité qui impacterait les Données (iv) s'assurer de réorienter rapidement vers le Client toute demande qu'il reçoit directement des personnes dont les Données ont été importées par le Client (v) supprimer les Données à l'issue du contrat conclu par le Client. À ce titre, le Client reconnaît être seul responsable de la conservation de ses Données et ne pourra rechercher la responsabilité de Dematis en cas de perte de Données à l'issue du contrat conclu par le Client. Le Client reconnaît et accepte expressément que Dematis pourra faire appel à des sous-traitants pour une partie de ses prestations. La liste des sous-traitants peut être demandé à l'adresse : Dematis - Service Clients - 10 Boulevard Grenelle - CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15 / info@dematis.com

Article 8 : Responsabilité

Dematis ne saurait être tenu pour responsable en aucune façon de tout préjudice financier, commercial ou technique, subis par les clients du fait de l'utilisation des sites et services de Dematis, même en cas d'inexactitude ou d'absence d'informations. Il est rappelé à ce propos que Dematis n'est jamais tenu que par une obligation de moyens, qu'il se limite à un simple rôle d'intermédiaire en rapprochant acheteurs et vendeurs et qu'il ne réalise ou ne conclut en leur nom aucune transaction. Dematis se réserve le droit de vérifier tout ou partie des informations communiquées, mais ne peut garantir la fiabilité des informations, des annonces ou des offres publiées sur ses sites, lesquelles sont diffusées sous l'entière responsabilité des clients.

Article 9 : Droits de propriété

Les clients reconnaissent que les sites et services de Dematis lui appartiennent exclusivement et qu'ils sont protégés par le droit d'auteur et le droit de propriété intellectuelle. Ils s'interdisent de reproduire ou de diffuser, en dehors de leurs besoins propres, tout ou partie des informations ou des données appartenant à Dematis. De la même manière, ils s'interdisent de décompiler ou de désassembler les logiciels.

Article 10 : Rémunération

Toute rémunération payée à Dematis lui est définitivement acquise. Les prestations sont facturées dès l'ouverture de compte. Les factures sont envoyées par voie électronique. En cas de non-paiement de facture, les pénalités de retard s'appliquent de plein droit sans mise en demeure. Ils sont calculés à compter du premier jour de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant considéré.

Article 11 : Résiliation

Dans le cas où un client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations ou si venait à se trouver en état de cessation de paiement, Dematis pourra alors résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent contrat.

Article 12 : Modifications

Dematis se réserve le droit, que les clients acceptent, de céder les contrats dont il conserve les justificatifs auxquels les clients peuvent accéder, à toute société appartenant au groupe dont elle fait ou pourra faire partie.

Article 13 : Juridiction

Tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Au cas où la responsabilité de Dematis serait retenue, celle-ci ne pourrait avoir pour conséquence l'indemnisation ou la réparation d'un éventuel préjudice mais uniquement la suppression des éléments litigieux du service.

14/06/2018



Ville de Tournan-en-Brie

SERVICE FINANCIER

DECISION

Le Maire de Tournan-en-Brie,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/027 en date du 27 mai 2020 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

Considérant la proposition de la société BERGER-LEVRAULT France pour le renouvellement du contrat SAAS BLES,

DECIDE

Article 1^{er} : De souscrire un contrat Pack Berger Levrault échanges sécurisés (BLES échanges des données comptables, BLES I parapheur électronique et BLES mail sécurisé) et BLES contrôle de légalité Actes, avec la Sté BERGER-LEVRAULT, 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE, pour un montant annuel de **780.00 euros HT**, terme à échoir.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le chapitre 011, article 611 et sur la fonction 020 du budget ville.

Article 3 : Le contrat entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2020, pour une durée de 36 mois.

Article 4 : Ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfet de Torcy,
- La société BERGER-LEVRAULT.

Fait à Tournan-en-Brie, le 28/8/2020

Laurent GAUTIER,

Maire de Tournan-en-Brie.

